



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD CREDIT VERY SHORT TERM

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025

COMMUNICATION PUBLICITAIRE : Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



PRÉSENTATION DU FONDS

POINTS CLÉS

1. Un fonds labellisé ISR¹ et aligné avec les exclusions PAB²

2. Une stratégie exposée sur des instruments du marché monétaire et des titres de créance ayant une maturité résiduelle inférieure à 397 jours

3. Une recherche propriétaire ESG³ réputée

4. Une double approche visant à sélectionner des entreprises dont les fondamentaux financiers sont jugés robustes et qui démontrent une vision claire en matière de développement durable

UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE SUR DES OBLIGATIONS ET DES INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE LIBELLE EN EUROS

Edmond de Rothschild Credit Very Short Term est un fonds monétaire, dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'Ester, tout en mettant en œuvre une approche ISR rigoureuse.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est devenue la Société de Gestion par Délégation de l'OPC le 17 juin 2025.

Portefeuille monétaire ayant accès à un large univers d'opportunités d'investissement et intégrant une gestion de risque de crédit rigoureuse.

Nos axes de différenciation

- ▶ Un portefeuille d'obligations et d'instruments du marché monétaire, principalement noté de qualité investissement
- ▶ Un pilotage des opportunités sur la courbe de crédit et de taux avec une duration taux (WAL⁽⁴⁾) maximale à 12 mois et une sensibilité taux (WAM⁽⁵⁾) maximale à 6 mois
- ▶ Une gestion rigoureuse des risques de liquidité afin de garantir les besoins de liquidités et d'optimiser le couple rendement risque.
- ▶ Une approche ESG *Best in Universe*⁶

Analyse interdisciplinaire des entreprises

- ▶ Gestion de conviction : combinaison de l'analyse financière et extra-financière
- ▶ L'équipe IR, qui a développé son propre processus d'analyse ESG
- ▶ L'équipe Crédit, qui a démontré son savoir-faire à travers son historique de sélection des émetteurs

¹Le label ISR est un outil de choix d'investissements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère français des Finances, le label a pour objectif de rendre les produits d'investissement socialement responsable (ISR) plus visibles pour les investisseurs en France et en Europe. ² Les exclusions PAB correspondent aux exclusions sectorielles et d'émetteurs prévues par le règlement (UE) 2019/2089 pour les indices climatiques "Paris-Aligned Benchmark", notamment l'exclusion des entreprises fortement exposées au charbon thermique, au pétrole et gaz non conventionnels, à la production d'électricité fortement carbonée, ainsi qu'aux activités controversées (armes controversées, violations graves du Pacte mondial des Nations unies). ³ ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. ⁴ Weighted Average Life: moyenne pondérée du temps restant jusqu'à la maturité de l'instrument, considérant que la maturité est l'instant où le capital devra être remboursé en totalité. ⁵ Weighted Average Maturity: durée moyenne qui reste à courir jusqu'à la maturité de tous les titres sur lesquels est investi un OPCVM. ⁶ Best in Universe : consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.

ÉLÉMENTS CLÉS 2025



+2,20 %
**Performance nette part
institutionnelle VS
+2,23% pour l'indice¹**



**2,38 milliards d'euros
d'encours sous
gestion au
30/12/2025**



**Empreinte
carbone²:
128,84
vs indice 508,53**



6,60
Note ESG³
vs 6,18 pour l'indice



**Pourcentage de membres
indépendants du conseil
d'administration⁴
75,85 vs indice 58,35**

**Fonds
labellisé⁵ &
Article 8 SFDR**



Les performances et la volatilité passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances et de la volatilité future. Elles peuvent varier dans le temps.

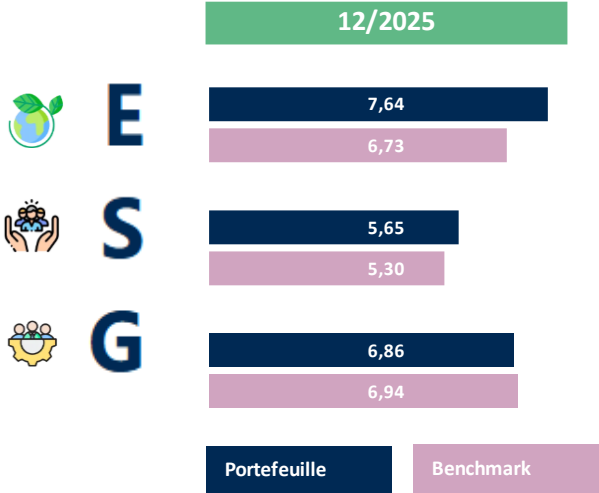
Données au 31/12/2025 . Source : EdRAM (France), Part I EUR, 1, L'€STR (Euro Short Term Rate) capitalisé 2. Source : MSCI - PAI 2 -Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC)
3. Source : Ofi Invest AM, la note ESG est établie sur une échelle de 0 à 10 , 10 étant la note le plus élevé. 4. Source : MSCI 5. Le label ISR est un outil de choix d'investissements responsables et durables.
Créé et soutenu par le ministère français des Finances, le label a pour objectif de rendre les produits d'investissement socialement responsable (ISR) plus visibles pour les investisseurs en France et en Europe.

Les résultats obtenus sur le portefeuille EdR Credit Very Short Term sont synthétisés dans le tableau suivant :

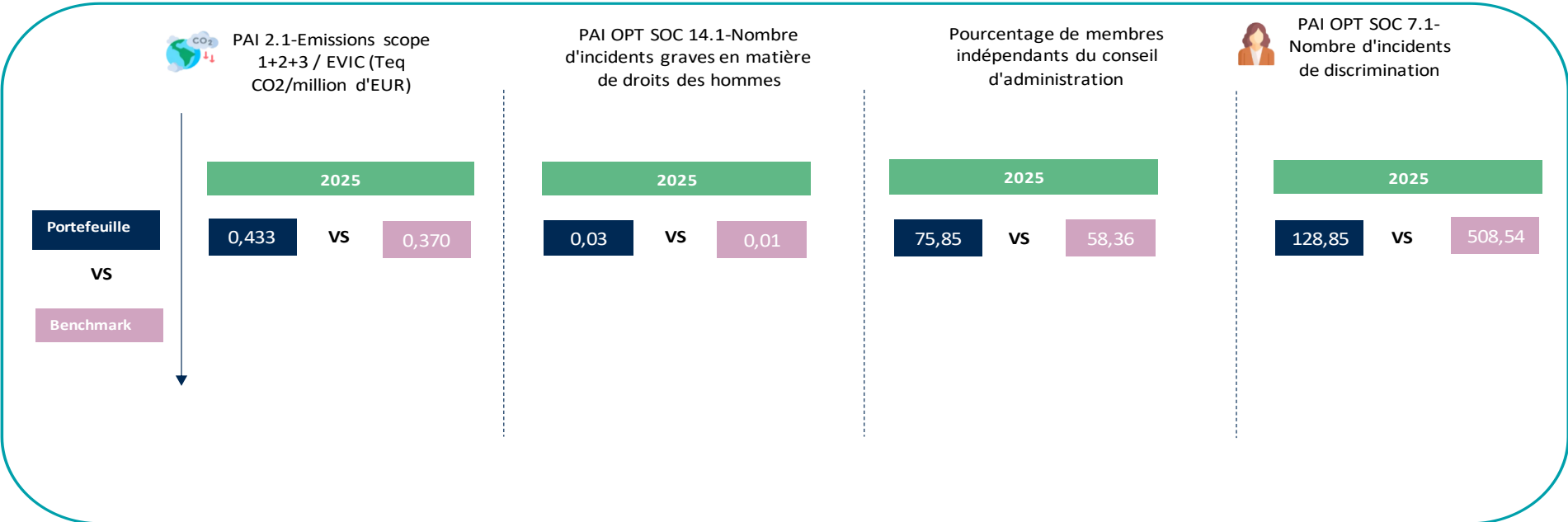
Indicateurs ESG	EdR Credit Very Short Term	Univers	
Note ESG (taux de couverture)	6,60 (90,01%)	6,18 (88,09%)	✓
INDICATEURS D'IMPACT SOCIAL			
PAI 13. 1 -Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (taux de couverture)	0,433 (93,1%)	0,370 (85,4%)	✓
INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL			
PAI 2.1 Emissions scope 1+2+3/EVIC (Teg CO ₂ /million d'EUR) (taux de couverture)	128,8 (89,8%)	508,5% (84,6%)	✓
INDICATEUR DE SUIVI GOUVERNANCE			
Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration (taux de couverture)	75,85 (100%)	58,35 (83,9%)	✓
INDICATEUR DE SUIVI DROITS HUMAINS			
PAI OPT SOC 14.1 Nombre d'incidents graves en matière de droits des hommes (taux de couverture)	0,03 (93,1%)	0,0 (84,6%)	-

* Ces indicateurs sont définis en page n°11.

Evolution des scores ESG



Evolution des indicateurs ESG



Données au 31/12/2025 Source : Edmond de Rothschild Asset Management. (France) , Ofi Invest AM, MSCI, Sustainalytics.

Rapport des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture
01.1 Émissions de GES de niveau 1 (Scope 1)	23 574,49	90%	2 845 886,75	85,2%
01.2 Émissions de GES de niveau 2 (Scope 2)	5 609,86	90%	646 607,08	85%
01.3 Émissions de GES de niveau 3 (Scope 3)	181 467,88	90%	30 208 930,82	85%
01.4 Émissions totales de GES	210 652,23	90%	33 704 178,06	85%
02. Empreinte carbone	128,85	90%	508,54	85%
03. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	401,17	90%	804,56	85%
04. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,52%	93%	12,22%	86%
05.7 Part d'énergie non-renouvelable consommée	46,56%	90%	57,75%	80%
05.8 Part d'énergie non-renouvelable produite	32,35%	24%	17,89%	44%
06. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	14,00%	93%	58,10%	84%
07. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,00%	90%	3,29%	81%
08. Rejets dans l'eau	1 343,45	7%	22 232,08	7%
09. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1 691,65	27%	481 360,08	42%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99%	0,74%	87%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	39,20%	91%	39,45%	83%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	16,24%	55%	16,14%	41%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	43,31%	93%	37,04%	85%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,00%	99%	0,00%	100%

L'ensemble des PAI sont définis au sein du [règlement délégué\(UE\) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022 complétant le règlement \(UE\) 2019/2088](#)

Source : Ofi Invest AM, MSCI, Sustainalytics, 31/12/2026

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

La politique d'engagement¹ est une composante intégrale de l'activité d'investisseur responsable. Elle s'inscrit dans une volonté d'Ofi Invest AM d'influencer le comportement des entreprises, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs ESG. Notre démarche d'engagement est intégrée au processus d'analyse et d'évaluation des risques et opportunités ESG des entreprises et, par conséquent, à notre processus de gestion.

Procédure d'escalade en cas de dialogue non fructueux avec les émetteurs engagés

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets :

- ▶ D'une part une politique de vote active, structurant notre rôle d'actionnaire lors des assemblées générales, dispositif non applicable à ce fonds monétaire compte tenu de ses caractéristiques d'investissement.
- ▶ D'autre part une activité de dialogue identifiés dans notre feuille de route annuelle, adressant les engagements liés nos politiques d'exclusion, exigences Label ISR et thématiques.

Le processus d'engagement mis en place au sein du fonds EdR Credit very Short term vise à réduire les risques de dysfonctionnement des entreprises, de les inciter à communiquer en toute transparence auprès des différentes parties prenantes. Une telle vision nous paraît de nature à créer de la valeur à long terme et à faire valoir nos convictions d'investisseur responsable.

Nombre d'engagements en 2025

34

Représentant 30,15% de l'actif net du Fonds

Nombre d'engagements liés à l'environnement

20

Nombre d'engagements liés au social

15

Nombre d'engagements liés à la gouvernance

8

Nombre d'engagements finalisés avec succès

5



1. Plus détails dans notre politique d'engagement : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf Source des statistiques de vote : Ofi Invest AM Données au 31/12/2025.

FOCUS VEOLIA ENVIRONNEMENT

Ofi Invest AM a initié une campagne d'engagement auprès des entreprises les plus émissives détenues afin d'encourager ces émetteurs à se fixer des objectifs en ligne avec l'Accord de Paris.

Cet engagement avec Veolia a été initié fin 2023.

**Crédibilité
climatique**

71%

Probabilité de succès du plan de transition climatique de l'émetteur.

Veolia est un acteur majeur des services environnementaux dont l'empreinte carbone reste importante en raison de ses réseaux de chaleur, de ses décharges et de ses activités de traitement, ce qui justifie un engagement visant à aligner sa trajectoire climat sur l'Accord de Paris.

L'entreprise a renforcé sa transparence avec un rapport climat mis à jour en 2024 puis 2025, intégrant la méthodologie post-fusion avec Suez et la réallocation d'une partie du Scope 1 et 2 vers le Scope 3 pour les actifs non contrôlés opérationnellement, ainsi que le retraitement complet de l'historique 2021-2024.

Sa décarbonation opérationnelle progresse nettement avec une baisse de 14 % de son intensité carbone entre 2021 et 2024, portée par la capture du méthane et la transformation de plusieurs réseaux de chaleur en Europe, soutenue par 700 M€ déjà engagés dans le plan Green Up.

Veolia structure également son approche sur toute la chaîne de valeur en ciblant les 300 fournisseurs les plus émissifs, avec un objectif de 70 % d'entre eux alignés SBTi (45 % à date).

Certaines zones de vigilance demeurent, notamment la hausse des émissions absolues (+5,5 % depuis 2021), l'exhaustivité encore partielle du Scope 3 et des incohérences perçues sur les Capex alignés à la taxonomie. Malgré cela, la stratégie climat apparaît solide et crédible, soutenue par une gouvernance renforcée et des investissements significatifs, même si des clarifications méthodologiques restent indispensables pour consolider la trajectoire carbone globale de l'entreprise.



Source: Ofi Invest AM, 2026. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

INDICATEURS D'IMPACT ESG

L'équipe ESG d'Ofi Invest Asset Management a identifié une série d'indicateurs pour mesurer la performance extra-financière du fonds par rapport à son indice de référence. Les indicateurs sont calculés à partir des données les plus récentes. Pour chaque indicateur calculé, nous précisons le taux de couverture correspondant à la part du fonds ou de l'univers pour laquelle nous avons pu obtenir l'information.

Note ESG : la note ESG d'Ofi Invest Asset Management va de 0 à 10, 0 étant le niveau le plus faible et 10 le niveau le plus élevé.

Part de membres indépendants au sein du Conseil : proportion d'administrateurs ne présentant aucun lien, intérêt ou relation susceptible d'altérer leur indépendance de jugement ou de créer un conflit d'intérêts.

Crédibilité climatique mesure la probabilité de réussite du plan de transition climatique d'une entreprise, permettant de répondre à la prise en compte des enjeux climatiques du label ISR.

Les PAI de la réglementation SFDR sont des indicateurs visant à mesurer les principaux impacts négatifs des investissements sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Émissions de gaz à effet de serre (PAI 1) : mesurent les émissions directement générées par les activités opérées (scope 1), liées à la consommation énergétique (scope 2) et générées dans la chaîne de valeur (scope 3).

Empreinte et intensité carbone (PAI 2 et 3) : rapport des émissions totales à l'EVIC (Enterprise Value Including Cash) ou au chiffre d'affaires.

Exposition aux énergies fossiles (PAI 4) : indique la part du portefeuille investi dans des entreprises qui opèrent dans l'extraction, la production ou la transformation d'énergies fossiles.

Consommation et production d'énergie (PAI 5) : mesurent la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable.

Intensité énergétique (PAI 6) : consommation totale d'énergie rapportée au chiffre d'affaires.

Activités ayant un impact sur la biodiversité (PAI 7) : part du portefeuille exposée à des entreprises ayant des sites situés dans des zones sensibles.

Pollution de l'eau (PAI 8) : émissions polluantes rejetées dans l'eau rapportées à l'EVIC (Enterprise Value Including Cash) .

Déchets dangereux (PAI 9) : rapport du volume de déchets dangereux générés par les entreprises à l'EVIC (Enterprise Value Including Cash) .

Principes de l'UNGC et de l'OECD (PAI 10 et 11) : exposition à des entreprises en situation de violation des principes UNGC ou OCDE et ayant une absence de mécanismes internes de conformité liée à ses principes.

Égalité femmes-hommes (PAI 12) : indicateur reflétant la moyenne des écarts de rémunération non ajustés.

Diversité au conseil d'administration (PAI 13) : indicateur reflétant la part moyenne de femmes au conseil.

Exposition aux armes controversées (PAI 14) : indique la part du portefeuille investi dans des entreprises exposées aux armes controversées.

AVERTISSEMENT. Achevé de rédiger le 29/12/2025. Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. La réglementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ».

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

La Société de gestion est amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC à des intermédiaires tels que des entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, sociétés de gestion, structureurs intermédiaires de commercialisation, distributeurs ou plateformes de distribution avec lesquels une convention a été signée dans le cadre de la distribution, le placement des parts de l'OPC ou la mise en relation avec d'autres investisseurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Edmond de Rothschild. Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.
© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés .

**DISTRIBUTEUR GLOBAL ET SOCIETE DE GESTION :
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
(FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au
capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP
04000015- 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr

#SUSTAINABILITY IN ACTION



EDMOND
DE ROTHSCHILD